

Abnatura inc.

911 rue Principale, suite 115 G0X 1A0 Batiscan Quebec - Canada

RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION DOCUMENTAIRE

Selon les normes canadiennes sur la culture biologique*

Date d'émission: 19 février 2026

Date d'expiration: 10 février 2027

Ecocert Canada a revu la formulation du/ des produit(s) listé(s) en annexe afin de déterminer leur conformité aux normes biologiques canadiennes (CAN/CGSB-32.310, CAN/CGSB-32.311 et CAN/CGSB 32.312).

Ecocert Canada a vérifié que tous les ingrédients figurent dans les sections applicables des Listes des Substances Permises (CAN/CGSB-32.311) et sont conformes à toutes les restrictions concernant leur composition et méthode de production.

Ecocert Canada a également vérifié que les méthodes de production du/ des produit(s) ainsi que ses/ leurs ingrédients sont conformes à l'article 1.4, 1.5 et à l'article 6.4.4 de CAN/CGSB-32.310.

Lorsque des restrictions d'utilisation sont inscrites aux listes, celles-ci sont indiquées dans le tableau en annexe.

Nous vous rappelons qu' **il n'est pas permis** de faire référence à Ecocert Canada sur les étiquettes et supports promotionnels de ces produits.

Ce document est valide jusqu'à sa date d'expiration. Une nouvelle évaluation est requise annuellement.

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d'utiliser les intrants.

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CGSB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CGSB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Abnatura inc.

911 rue Principale, suite 115 G0X 1A0 Batiscan Quebec -

ANNEXE

Date d'émission: 19 février 2026

Date d'expiration: 10 février 2027

Intrants revus selon les Normes canadiennes sur la culture biologique* :

Intrants revus pour la marque de commerce : Abnatura inc.

INTRANT(S)	SECTION APPLICABLE	RESTRICTION
> Agriflora FOLIAR	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	
> Agriflora PRO	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	
> Agriflora SOIL	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	
> Microflora PRO	32.311_4.2 - Substances utilisées en production végétale, Colonne 2 - Auxiliaires de production	

**conformément à la norme CAN/CSGB 32.310 - Principes généraux et normes de gestion, la norme CAN/CSGB 32.311 - Liste des substances permises et la norme CAN/CSGB 32.312 - Aquaculture – principes généraux, normes de gestion et listes des substances permises.*

Cette annexe n' est pas valide sans la lettre d' évaluation l' accompagnant émise pour **Abnatura inc.**, datant du **19 février 2026.**

Les opérateurs biologiques doivent toujours vérifier auprès de leur certificateur avant d' utiliser les intrants.